

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

.....

UNITE-EGALITE-PAIX

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DES SOLIDARITES (MASS)

PROJET DE PROTECTION SOCIALE D'URGENCE EN RIPOSTE A LA
CRISE (P178992)

**PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
(PGES)**

Travaux de construction d'un Hangar à ARTA

Région de ARTA

novembre 2024

1. TABLE DES MATIÈRES

Table of Contents

1.	TABLE DES MATIÈRES	2
2.	INTRODUCTION	4
2.1	Contexte du Projet	4
1.2	Objectifs du PGES	4
3.	DESCRIPTION DU PROJET	5
3.1	Localisation	5
3.2	Caractéristiques Techniques de l'Entrepôt	6
3.3	Phases de Construction	6
4.	CADRE RÉGLEMENTAIRE	9
4.1	Législation Nationale	9
4.2	Normes de la Banque Mondiale	9
5.	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX.....	10
5.1	Impacts Environnementaux	10
5.1.1	Phase de Construction	10
5.1.2	Phase d'Exploitation	11
5.2	Impacts Sociaux	11
5.2.1	Impacts Positifs	11
5.2.2	Impacts Négatifs	12
6.	ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	13
3.1	Consultation publique réaliser	13
3.2	Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)	15
7.	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE	17
7.1	Mesures d'Atténuation en Phase de Construction	17
7.2	Programme de Surveillance Environnementale et Sociale	22
7.2.1	Paramètres de Surveillance	22
7.3	Cadre de Suivi	23

7.3.1 Indicateurs Clés de Performance	23
8.BUDGET DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE.....	25
8.1 Coûts des Mesures Environnementales et Sociales	25
8. Calendrier indicatif	27
ANNEXES	28
ANNEXE A : FICHE DE CRIBLAGE DES IMPACTS SUR LE FONCIER ET LES REVENUS	29
ANNEXE B : PLAN DE GESTION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST).....	32
ANNEXE C : PLAN DE GESTION DES DÉCHETS DE CONSTRUCTION	35
ANNEXE D: PLAN DE GESTION DU TRAFIC.....	36
ANNEXE E: PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	37
ANNEXE F : FICHE DE SUIVI DES PLAINTES	39
ANNEXE G : REGISTRE DES INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX	40
ANNEXE H : RAPPORT MENSUEL DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL	41
ANNEXE I: GESTION DES DÉCOUVERTES FORTUITES	42
ANNEXE J : RAPPORT HEBDOMADAIRE HSE	42
ANNEXE K : RAPPORT MENSUEL DE PERFORMANCE HSE	44
ANNEXE L :CODE DE CONDUITE POUR LE PERSONNEL DE L'ENTREPRENEUR.....	45

2. INTRODUCTION

2.1 Contexte du Projet

La guerre en Ukraine a provoqué un choc majeur sur les marchés alimentaires mondiaux, survenant dans un contexte où l'insécurité alimentaire était déjà en hausse en raison des perturbations des chaînes d'approvisionnement liées à la COVID-19. À Djibouti, cette situation a entraîné une augmentation significative des prix des denrées alimentaires de base, notamment :

- Une augmentation de plus de 4% du coût du panier alimentaire entre janvier et février 2022
- Une hausse de 27% du prix de la farine de blé en mars 2022
- Une augmentation de 33% du prix de l'huile de cuisson en mars 2022

Face à cette situation critique, le gouvernement djiboutien a sollicité l'appui de la Banque mondiale pour financer des mesures d'urgence, incluant la construction d'infrastructures de stockage alimentaire stratégiques.

2.2 Objectifs du PGES

Le présent Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) a été élaboré dans le cadre du Projet de Protection Sociale d'Urgence en riposte à la crise (P178992), financé par la Banque mondiale. Ce projet vise à renforcer la capacité de stockage alimentaire dans la région d'ARTA, République de Djibouti.

Les objectifs principaux de ce PGES sont :

1. Assurer une gestion environnementale et sociale efficace du projet
2. Garantir la conformité avec les exigences nationales et les normes de la Banque mondiale
3. Définir les mesures d'atténuation des impacts négatifs
4. Établir un cadre de suivi et d'évaluation
5. Définir les rôles et responsabilités des parties prenantes

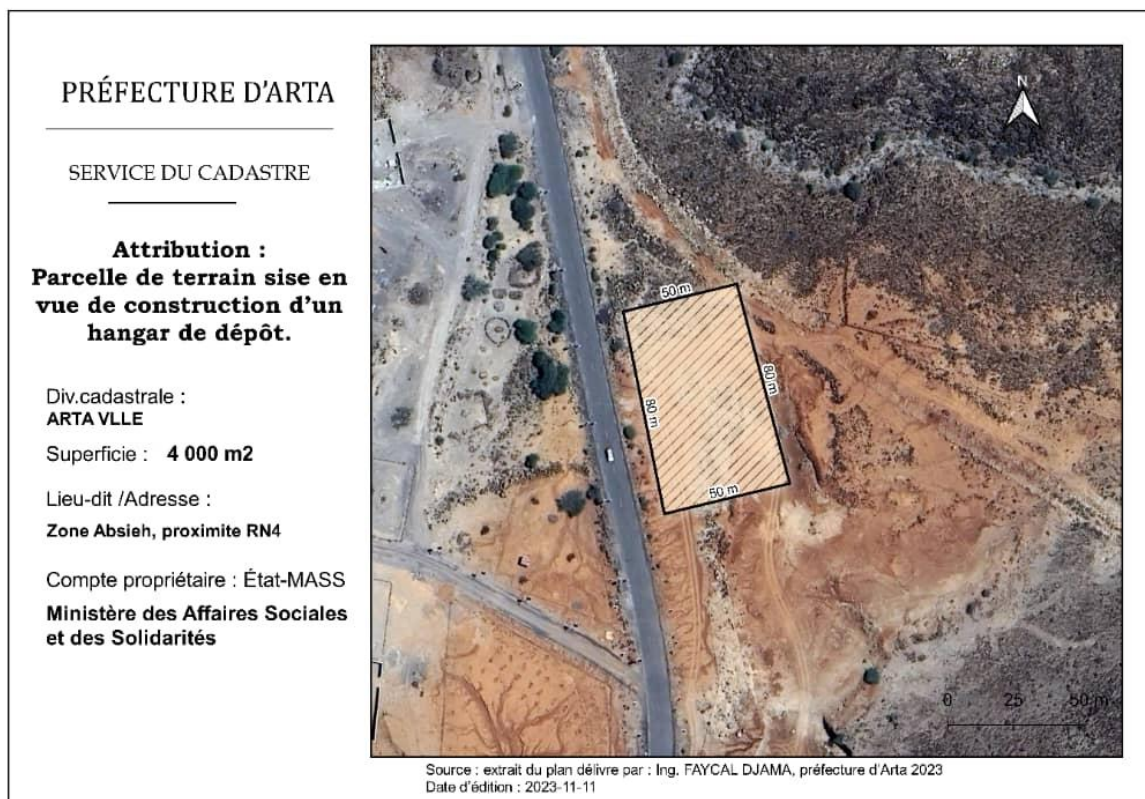
3. DESCRIPTION DU PROJET

3.1 Localisation

Le projet est situé à ARTA, chef-lieu de la région d'ARTA, aux coordonnées GPS suivantes : 11.525894, 42.870880. L'installation d'entrepasage à ARTA servira d'infrastructure critique pour le stockage alimentaire afin de soutenir les capacités d'intervention d'urgence. La structure a été conçue pour résister aux conditions climatiques locales tout en maintenant des conditions de stockage optimales pour les denrées alimentaires.

Caractéristiques du Site :

- Proximité de la route principale
- Accès aux infrastructures d'eau et d'électricité
- Terrain plat adapté à la construction
- Surface disponible suffisante pour les manœuvres des véhicules



3.2 Caractéristiques Techniques de l'Entrepôt

Les spécifications de l'entrepôt comprennent :

Dimensions et Capacités :

- Surface au sol : 800 m² (20m x 40m) : 20 mètres de largeur sur 40 mètres de longueur, offrant 800 mètres carrés d'espace de stockage
- Hauteur sous gouttière : 8 mètres
- Capacité de stockage estimée : 2000 tonnes
- Zone de manœuvre : 1200 m²

Spécifications Techniques :

- Structure : Charpente métallique galvanisée
- Fondations : Béton armé adapté aux conditions locales
- Toiture : Tôles galvanisées avec isolation thermique Système de toiture : Panneaux de toit métalliques isolés avec ventilation faîtière
- Murs : Panneaux sandwich isolés
- Sols : Dalle béton armé industrielle

Équipements et Aménagements :

- i. Quais de chargement/déchargement : 2 unités Installations de chargement : Deux quais de chargement avec niveleurs de quai
- ii. Système de ventilation naturelle
- iii. Éclairage naturel et artificiel
- iv. Système de drainage périphérique
- v. Clôture de sécurité : Clôture périmétrique grillagée (hauteur 2,4m) avec portails à accès contrôlé

3.3 Phases de Construction

La construction suivra une approche systématique :

Phase Préparatoire (2 semaines)

Permis de construire et titre d'affectation : Avant d'initier toute activité de construction, les permis et documents suivants doivent être obtenus :

- Permis de construire municipal des autorités d'ARTA
- Certificat d'attribution de la parcelle.

[Logo MASS] PGES - Entrepôt ARTA

- Approbation de raccordement d'eau de l'ONEAD
- Approbation de raccordement électrique de l'EDD

Installation du chantier : Avant le début des activités de construction, Le bureau de chantier sera établi avec les dispositions suivantes :

- i. **Conteneur bureau principal (20 pieds) équipé de :**
 - a. Stockage de la documentation du projet
 - b. Espace de réunion pour 6 personnes
 - c. Poste de premiers secours
 - d. Panneaux d'affichage pour les informations HSE
- ii. **Zone de repos des travailleurs avec :**
 - a. Zone de repos ombragée
 - b. Point d'eau potable (minimum 3 emplacements)
 - c. Installations pour le lavage des mains
- iii. **Installations sanitaires (1 toilette pour 15 travailleurs) :**
 - a. Minimum 2 toilettes portables
 - b. Stations de lavage des mains
 - c. Système de drainage approprié

Zone de stockage : Des zones de stockage désignées devront être établies avec :

1. Stockage couvert (100m²) pour les matériaux sensibles aux intempéries
2. Stockage à l'air libre (200m²) pour l'acier et les matériaux robustes
3. Stockage des matières dangereuses avec (20m²)
 - a. Base en béton
 - b. Système de rétention
 - c. Panneaux d'avertissement
 - d. Extincteurs
4. Zones de Gestion des Déchets
 - a. Zone de tri des déchets de construction
 - b. Points de collecte pour le recyclage
 - c. Stockage temporaire des déchets dangereux

Le site devra être sécurisé

1. Mise en Place de la Sécurité du Site
 - Installation de clôtures temporaires (hauteur minimale 2,4m)
 - Postes de sécurité à l'entrée principale
 - Installation du système d'éclairage
 - Signalisation en français, ou langue locale (somali et arabe)

Phase de Construction (11 semaines)

- *Travaux de fondation (3 semaines)*
- *Montage de la structure métallique (4 semaines)*
- *Installation des panneaux et de la toiture (3 semaines)*
- *Finitions et aménagements (1 semaine)*

4. CADRE RÉGLEMENTAIRE

4.1 Législation Nationale

- Code de l'Environnement de Djibouti
- Loi n°45/AN/04/5ème L portant sur le Code du Travail
- Décret n°2001-0011/PR/MHUEAT relatif aux études d'impact environnemental

4.2 Normes de la Banque Mondiale

Les directives et les politiques opérationnelles de sauvegardes environnementale et sociale du Groupe de la Banque mondiale (BIRD , l'AID et la SFI) permettent l'intégration des considérations environnementales et sociales dans l'élaboration, la planification et l'exécution des projets de développement. Depuis Octobre 2018, la Banque mondiale a adopté une nouvelle série de politiques environnementales et sociales appelées le Cadre environnemental et social (CES) qui s'applique à tous les nouveaux financements de projets d'investissement de la Banque mondiale. Les projets en cours continueront cependant d'appliquer les Politiques de sauvegarde, si bien que les deux mécanismes coexisteront pendant environ sept ans.

La Politique environnementale et sociale relative au financement de projets d'investissement énonce les obligations de la Banque par rapport aux projets qu'elle appuie au moyen d'un financement de projets d'investissement. Les activités du projet dont le financement est assuré par la Banque mondiale, seront nécessairement soumises aux Politiques de Sauvegarde de cette institution. Les projets soutenus par la Banque au moyen d'un Financement de projets d'investissement doivent se conformer aux Normes environnementales et sociales (NES) suivantes :

- NES n°1 : Évaluation et gestion des risques
- NES n°2 : Emploi et conditions de travail
- NES n°3 : Utilisation rationnelle des ressources
- NES n°4 : Santé et sécurité des communautés
- NES n°8 : héritage culturelle
- NES n°10 : Mobilisation des parties prenantes

5. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

5.1 Impacts Environnementaux

5.1.1 Phase de Construction

i. Impacts sur la Qualité de l'Air locale

Les travaux de construction et l'exploitation de l'entrepôt généreront des impacts sur la qualité de l'air local, principalement liés aux émissions de poussières et de gaz d'échappement.

- Émissions de poussières liées aux travaux de terrassement
- Émissions de gaz d'échappement des engins
- Déplacement des matériaux de construction

Avec une intensité qualifiée de moyenne en raison d'émissions temporaires mais significatives durant la phase de construction, l'impact se caractérise par une durée relativement courte, estimée à 3-4 mois. L'étendue spatiale demeure locale, se limitant au site du projet et à son voisinage immédiat dans un rayon inférieur à 500 mètres. La conjugaison de ces facteurs conduit à une classification d'importance modérée de l'impact global, indiquant que, bien que temporaire, cet impact nécessite la mise en œuvre de mesures d'atténuation spécifiques et adaptées pour garantir une gestion environnementale efficace du projet.

ii. Impacts sur le Sol

Les activités de construction entraîneront des modifications physiques et risques de contamination des sols du site et ses environs.

- Risque d'érosion pendant les travaux de terrassement
- Compactage des sols par les engins
- Risque de contamination par les huiles et carburants
- Modification de la structure du sol

L'évaluation de l'impact sur la structure du sol met en évidence des enjeux environnementaux significatifs. L'intensité de l'impact est caractérisée comme forte, car le projet entraînera une modification permanente et profonde de la structure du sol sur le site de construction. Cette altération s'inscrit dans une perspective de long terme, les impacts sur la composition et la structure du sol étant considérés comme permanents et irréversibles. Bien que l'étendue spatiale soit circonscrite localement à l'emprise directe du projet, la combinaison d'une forte intensité et d'une durée permanente conduit à une classification d'importance majeure de l'impact. Cette évaluation souligne la nécessité impérieuse de mettre en place des mesures préventives rigoureuses dès la phase de conception du projet, plutôt que de simples mesures d'atténuation, afin de minimiser et de gérer de manière optimale ces modifications structurelles du sol.

iii. Impacts sur les Ressources en Eau

Le projet aura des impacts sur les ressources en eau tant en termes de consommation que de risques de contamination.

- Consommation d'eau pour les travaux
- Risque de contamination des eaux souterraines
- Modification des écoulements naturels
- Génération d'eaux usées sur le chantier

L'évaluation des impacts sur les ressources hydrauliques du projet révèle un niveau de préoccupation modéré mais gérable. L'intensité est évaluée comme moyenne, reflétant une consommation d'eau modérée et des risques qui peuvent être maîtrisés par des mesures appropriées. La durée de l'impact s'étend sur le moyen terme, couvrant non seulement la phase de construction mais également la période initiale d'exploitation du site. Spatialement, l'impact reste localisé, se limitant à la zone d'influence hydraulique du site. L'importance globale de l'impact est classée comme modérée, une conclusion encourageante qui suggère que les impacts sont réversibles moyennant la mise en œuvre de mesures de gestion appropriées.

5.1.2 Phase d'Exploitation

i. Gestion des Déchets

L'exploitation de l'entrepôt générera différents types de déchets nécessitant une gestion appropriée.

- Génération de déchets d'emballage
- Risque de contamination par les produits stockés
- Nécessité de gestion des déchets alimentaires
- Impact sur les infrastructures locales de gestion des déchets

L'évaluation de la gestion des déchets du projet met en évidence des enjeux nécessitant une attention soutenue. L'intensité moyenne reflète une production régulière mais maîtrisable de déchets, caractéristique d'une installation de stockage alimentaire. La durée de l'impact est considérée comme longue, s'étendant sur toute la période d'exploitation de l'entrepôt, ce qui nécessite une approche de gestion pérenne. Bien que l'étendue soit locale, affectant principalement les infrastructures de gestion des déchets d'ARTA, l'importance globale est évaluée comme modérée, soulignant la nécessité d'un système de gestion des déchets dédié et bien structuré.

iv. Consommation Énergétique

- Besoins en électricité pour l'éclairage et la ventilation
- Impact sur le réseau électrique local
- Opportunités d'efficacité énergétique

5.2 Impacts Sociaux

5.2.1 Impacts Positifs

v. Emploi et Économie Locale

L'évaluation de l'impact socio-économique du projet révèle un potentiel de développement remarquable pour la région d'ARTA. L'intensité forte se manifeste par la création significative d'emplois directs et

indirects, générant un impact substantiel sur le marché du travail local. La durée longue terme de ces effets promet des retombées économiques durables qui vont au-delà de la simple phase de construction. Avec une étendue régionale, les bénéfices se diffuseront dans l'ensemble de la région d'ARTA, touchant aussi bien le centre urbain que les zones périphériques. L'importance majeure de cet impact positif justifie la mise en place de mesures de bonification ambitieuses pour maximiser les retombées locales.

- Création d'emplois directs pendant la construction (15-20 postes)
- Opportunités pour les entreprises locales
- Développement des compétences locales
- Amélioration de la sécurité alimentaire régionale

Quelque mesure de Bonification a envisager a inclure

- Politique de recrutement local (minimum 60%)
- Partenariats avec les entreprises locales
- Support aux initiatives communautaires

5.2.2 Impacts Négatifs

vi. Perturbations Communautaires

Les nuisances incluent :

- Nuisances sonores pendant la construction
- Augmentation du trafic de véhicules lourds
- Impacts sur la sécurité routière
- Perturbation des activités quotidiennes

L'évaluation des nuisances liées aux activités de construction révèle des impacts nécessitant une gestion attentive. L'intensité moyenne reflète des nuisances temporaires mais significatives, notamment en termes de bruit, de poussière et de perturbation du trafic local. La durée courte terme correspond principalement à la phase de construction, ce qui permet d'envisager un retour à la normale une fois les travaux achevés. L'étendue locale, limitée aux zones directement adjacentes au chantier, contribue à une importance globale modérée de l'impact, suggérant que ces nuisances peuvent être efficacement gérées avec des mesures d'atténuation appropriées.

6. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

6.1 Consultation publique réaliser

Dans le cadre de la semaine nationale de sensibilisation, la ministre des Affaires sociales et des Solidarités invite la communauté d'ARTA à participer à une série d'échanges et de discussions pour renforcer les initiatives locales de solidarité. Accompagnée du préfet de la région, du président du Conseil régional, de la secrétaire générale de l'UNFD, et des représentants communautaires d'ARTA, la ministre a inauguré le lancement d'un projet essentiel pour la résilience de la région.

Lors de cette visite, la ministre a posé la première pierre du futur siège du guichet social régional, ainsi que d'un entrepôt alimentaire de proximité. Ces installations visent à renforcer les capacités locales en matière de stockage alimentaire pour mieux répondre aux besoins des habitants d'ARTA.



6.2 Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

Structure du Mécanisme

Niveau	Description	Responsable/Composition	Délai de Réponse	Types de Plaintes
Niveau 1 : Résolution à l'Amiable	Résolution rapide et informelle des plaintes mineures par le responsable local	Agent de liaison communautaire	5 jours ouvrables	Plaintes mineures, demandes d'informations et clarifications
Niveau 2 : Comité Local de Médiation	Médiation communautaire avec des représentants de diverses parties prenantes	Représentant du MASS, Chef de quartier, Représentant des sages, Représentant des femmes, Représentant des jeunes	10 jours ouvrables	Plaintes de gravité moyenne, nécessitant une médiation
Niveau 3 : Comité Projet	Traitement de plaintes importantes ou complexes, incluant des demandes de compensation	Coordinateur projet, Représentants des autorités locales, Représentants communautaires	15 jours ouvrables	Plaintes majeures, nécessitant des compensations importantes

Procédure de Dépôt et de Traitement des Plaintes

A. Canaux de Soumission

Les plaintes peuvent être déposées via plusieurs canaux pour garantir l'accessibilité :

- Bureau de liaison sur site (réception physique)
- Boîtes à plaintes installées dans les zones stratégiques
- Numéro de téléphone dédié (appel gratuit)
- Application WhatsApp
- Adresse email officielle du projet

B. Documentation et Enregistrement

Documents requis:

- Formulaire standard de dépôt de plainte
- Documents justificatifs (photos, témoignages écrits)
- Coordonnées du plaignant (facultatif pour les plaintes anonymes)

Processus d'enregistrement :

- Attribution d'un numéro unique à chaque plainte
- Enregistrement dans la base de données du projet
- Accusé de réception remis au plaignant

5.2 Suivi et Évaluation du MGP

5.2.1 Indicateurs de Performance

A. Indicateurs Quantitatifs

- Nombre total de plaintes reçues par période
- Nombre de plaintes par catégorie
- Délai moyen de traitement par niveau
- Taux de résolution des plaintes
- Pourcentage de plaintes résolues dans les délais
- Taux de satisfaction des plaignants

B. Système de Rapportage

Rapports périodiques :

1. Rapport hebdomadaire de suivi des plaintes

- Nouvelles plaintes
- État d'avancement du traitement
- Actions correctives mises en œuvre

2. Analyse mensuelle des tendances

- Typologie des plaintes
- Points critiques récurrents
- Recommandations d'amélioration

3. Rapport trimestriel au comité de pilotage

- Synthèse des performances du MGP
- Analyse des tendances majeures
- Propositions d'ajustements du mécanisme

5.2.2 Mesures d'Amélioration Continue

- Révision périodique des procédures selon les retours d'expérience
- Formation continue des acteurs impliqués
- Adaptation des canaux de communication selon leur efficacité
- Renforcement des aspects nécessitant une attention particulière

7. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

7.1 Mesures d'Atténuation en Phase de Construction

Impact	Mesures d'atténuation	Procédures de surveillance	Responsabilités
NES 2 :			
Droits des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Mécanisme de réclamation en place et réclamations enregistrées S'assurer que les normes minimales légales du travail selon les réglementations de l'OIT (travail des enfants/forcé, non-discrimination, heures de travail, salaires minimums) sont respectées. Fournir des installations hygiéniques et adéquates pour les travailleurs, en garantissant des toilettes et vestiaires séparés pour les employés masculins et féminins. Assurer l'accès aux soins de santé primaires pour le personnel sur le site, avec fourniture d'ordonnances. Fournir des conditions de logement conformes aux normes de santé et sécurité, avec un espace adéquat, accès à l'eau, traitement des déchets, protection contre les intempéries et nuisibles, installations sanitaires, ventilation, espaces de cuisine et éclairage, ainsi que, si nécessaire, des services médicaux de base. 	<ul style="list-style-type: none"> Inspection aléatoire des sites, entretiens avec les travailleurs Rapports d'inspection (également des autorités du travail), revue du registre des réclamations et du registre de formation Examen du registre des réclamations 	<ul style="list-style-type: none"> Chef de chantier : supervision quotidienne Responsable HSE : contrôles et rapports Direction du projet : validation des mesures correctives
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Plan de gestion de la santé et 	<ul style="list-style-type: none"> Inspection aléatoire des sites 	<ul style="list-style-type: none"> Chef de chantier : supervision

[Logo MASS] PGES - Entrepôt ARTA

<p>au travail</p>	<p>sécurité au travail (Annexe1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir une formation en santé et sécurité (S&S) au personnel de construction (y compris les sous-traitants, les travailleurs temporaires et les conducteurs). • Assurer que le site est équipé de clôtures appropriées (si applicable) et d'éclairage. • Utiliser des panneaux, signaux et barrières pour empêcher l'accès aux zones dangereuses. • Assurer le respect des limites de vitesse sur le site et les itinéraires de transport. • Assurer l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) pour les travailleurs. • Maintenir un niveau élevé de propreté sur le site. • Assurer la mise à disposition d'installations de santé et de sécurité (S&S) sur le site du projet, y compris des zones de repos ombragées, des salles de bain et de l'eau potable. • Assurer que le camp des travailleurs et les zones de construction sont accessibles uniquement aux employés formels. 	<ul style="list-style-type: none"> • vérification des enregistrements de formation 	<p>quotidienne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsable HSE : contrôles et rapports • Direction du projet : validation des mesures correctives
<p>NES 3 :</p>			
<p>Prévention des incendies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir l'équipement nécessaire de prévention des incendies sur le site, conformément aux réglementations 	<ul style="list-style-type: none"> • Inspection régulière du site 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de chantier : supervision quotidienne • Responsable HSE : contrôles

	applicables.		et rapports <ul style="list-style-type: none"> • Direction du projet : validation des mesures correctives
Émissions de poussières	<ul style="list-style-type: none"> • Arrosage régulier des zones de travail (minimum 2 fois par jour) • Bâchage obligatoire des camions transportant des matériaux • Limitation de la vitesse des véhicules à 20 km/h sur site • Assurer une gestion appropriée des stocks (matériaux friables) pour minimiser les envolées de poussière. • Le brulage à ciel ouvert, provoquant les fumées est interdit. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle visuel quotidien des émissions de poussière • Mesures hebdomadaires des particules en suspension • Documentation des plaintes liées à la poussière • Faire respecter les limites de vitesse sur les routes non pavées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de chantier : supervision quotidienne • Responsable HSE : contrôles et rapports • Direction du projet : validation des mesures correctives
Nuisances Sonores et vibrations	<ul style="list-style-type: none"> • Notification préalable des activités bruyantes • Restriction des horaires de travail (7h00-17h00) • Utilisation d'équipements conformes aux normes sonores • Installation de barrières acoustiques si nécessaire • Maintenance régulière des équipements • Utiliser des équipements de protection auditive pour les travailleurs effectuant des activités bruyantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle visuel • Mesures hebdomadaires des sons • Documentation des plaintes liées à la nuisances sonores • Ajustement des mesures selon les horaires de travaux (jours ou nuits) 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de chantier : supervision quotidienne • Responsable HSE : contrôles et rapports • Direction du projet : validation des mesures correctives
Gestion des déchets (<i>Sacs en papier et cartons vides, copeaux métalliques,</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de gestion des déchets • Assurer l'entreposage adéquat de matériaux de construction pour réduire la production de déchets • Identifier des sites adéquats pour 	<ul style="list-style-type: none"> • Inspection aléatoire des sites 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de chantier : supervision quotidienne • Responsable HSE : contrôles et rapports

[Logo MASS] PGES - Entrepôt ARTA

<p><i>matières plastiques, sacs de ciment vides, restes de bois, clous, contenants de peinture, matériaux rejetés, débris de construction)</i></p>	<p>l'élimination des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer le tri des déchets sur place • Réduire, réutiliser et recycler les déchets produits chaque fois que possible • Les déchets doivent être transportés par des transporteurs spécialement agréés et éliminés dans une installation agréée. • Les peintures contenant des ingrédients toxiques, des solvants ou des peintures à base des plombs ne seront pas utilisées 		<ul style="list-style-type: none"> • Direction du projet : validation des mesures correctives
<p>NES 4 :</p>			
<p>Gestion du Trafic</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de gestion du trafic • Établissement d'horaires fixes pour les livraisons • Limitation de vitesse : 20 km/h sur site, 30 km/h zones résidentielles • Formation des chauffeurs • Signalisation routière bilingue (français/arabe) • Aires de stationnement dédiées 	<ul style="list-style-type: none"> • Inspection aléatoire des sites 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de chantier : supervision quotidienne • Responsable HSE : contrôles et rapports • Direction du projet : validation des mesures correctives
<p>Santé et Sécurité Communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'engagement des parties prenantes • Mécanisme de gestion des plaintes en place, • Clôture complète du site (hauteur 2,4m) • Éclairage de sécurité • Gardiennage 24h/24 • Passages piétons sécurisés • Protocoles d'urgence communautaires • Code de conduite des travailleurs, • Panneaux d'avertissement, • activités de sensibilisation pour améliorer la prise de conscience du public sur les changements de 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien avec les travailleurs, • revue du registre des plaintes • consultation avec les riverains 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de chantier : supervision quotidienne • Responsable HSE : contrôles et rapports • Direction du projet : validation des mesures correctives

	<ul style="list-style-type: none"> • circulation et les dangers potentiels 		
Emploi et approvisionnement locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Donner la priorité aux communautés locales pour l'approvisionnement en biens et services destinés au projet et à son personnel, lorsque cela est approprié. 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue des règles et registres d'approvisionnement et d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de chantier : supervision quotidienne • Responsable HSE : contrôles et rapports • Direction du projet : validation des mesures correctives

7.2 Programme de Surveillance Environnementale et Sociale

7.2.1 Paramètres de Surveillance

Qualité de l'Air

Paramètre	Fréquence	Méthode	Seuil
Poussières (PM10)	Hebdomadaire	Mesure directe	150 µg/m ³
Poussières (PM2.5)	Hebdomadaire	Mesure directe	75 µg/m ³
Émissions véhicules	Mensuelle	Inspection visuelle	-

Bruit et vibration

Période	Limite	Fréquence de Mesure
Jour (7h-18h)	70 dB(A)	Quotidienne
Soir (18h-22h)	65 dB(A)	Si travail de nuit

Travailleurs

Aspects	Paramètre	Fréquence	Méthode	Seuil
Emploi local	% travailleurs locaux	Mensuel	Registre RH Registres d'approvisionnement et d'emploi	Min 60%
Formation	Heures de formation	Mensuel	Registre	8h/employé/mois
installations hygiéniques et adéquates	Installations appropriées en place (toilettes , eau)	Mensuel	Inspection aléatoire des sites	1 toilette /15 personnes
Soins de santé	Trousse de secours	Mensuel	Inspection aléatoire des sites	1 Trousse de secours

Indicateur	Cible	Fréquence
Taux d'emploi local	≥ 60%	Mensuel
Heures de formation	≥ 8h/pers/mois	Mensuel
Taux de rotation du personnel	≤ 10%	Trimestriel
Accidents de travail	0	Mensuel

Sante et sécurité Communautaires

Aspects	Paramètre	Fréquence	Méthode	Seuil
Trafic	Nombre de véhicules	Quotidien	Comptage	Max 20/jour
Communication avec les communautés	Nombre de consultation	Hebdomadaire/ en cas de plainte	Comptes-rendus de réunions, Mécanisme de réclamation	Max 5/mois
Plaintes	Nombre de plaintes	Hebdomadaire	Registre	Max 5/mois

7.3 Cadre de Suivi

7.3.1 Indicateurs Clés de Performance

Environnementaux

Indicateur	Fréquence	Responsable	Méthode
Qualité de l'air	Hebdomadaire	HSE	Mesure directe
Niveau sonore	Quotidien	HSE	Sonomètre
Gestion des déchets	Quotidien	Chef de chantier	Inspection

Sociaux-ecomomique

Indicateur	Fréquence	Responsable	Méthode
Emploilocal*	Mensuel	RH	Registres
Trafic	Quotidien	Chef de chantier	Comptage
Plaintes*	Hebdomadaire	MGP	Registre
Formation	Mensuel	HSE	Attestations

Indicateurs de Performance SST

Indicateur	Cible	Fréquence
Accidents avec arrêt	0	Mensuel
Presqu'accidents	Report 100%	Hebdomadaire
Port des EPI	100%	Quotidien
Formation SST	100% personnel	Trimestriel

Indicateurs Gestion des Déchets

Indicateur	Cible	Fréquence
Taux de tri	> 80%	Mensuel
Déchets valorisés	> 50%	Mensuel

Incidents déchets	0	Hebdomadaire
Bordereau de suivi	100%	Par évacuation

Indicateurs Trafic

Indicateur	Cible	Fréquence
Incidents routiers	0	Mensuel
Respect horaires	100%	Quotidien
Plaintes circulation	< 2	Mensuel
Conformité véhicules	100%	Hebdomadaire

Relations Communautaires

Indicateur	Cible	Fréquence
Plaintes résolues	$\geq 90\%$	Mensuel
Délai de réponse aux plaintes	$\leq 72h$	Hebdomadaire
Réunions communautaires	≥ 1	Mensuel
Incidents communautaires	0	Mensuel

8.BUDGET DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE

8.1 Coûts des Mesures Environnementales et Sociales

8.1.1 Mesures Physiques

Mesure	Unité	Quantité	Coût Unitaire (DJF)	Total (DJF)	Description
Système d'arrosage	Forfait	1	1,000,000	1,000,000	Installation d'un système pour la réduction de la poussière sur site
Bacs déchets	Unité	10	70,000	700,000	Bacs pour gestion des déchets solides à différents points stratégiques
Équipements de Protection Individuelle (EPI)	Lot	30	35,000	1,050,000	Casques, gilets, gants, et lunettes pour tous les travailleurs
Signalisation	Forfait	1	400,000	400,000	Signalisation de sécurité pour les zones dangereuses et zones d'accès
Eclairage de sécurité	Unité	15	120,000	1,800,000	Installation d'éclairage dans les zones à risque pour travail de nuit
Barrières de sécurité	Unité	10	90,000	900,000	Mise en place de barrières pour zones restreintes ou dangereuses
Sous-total				5,850,000	

8.1.2 Mesures de Renforcement des Capacités

Activité	Unité	Quantité	Coût Unitaire (DJF)	Total (DJF)	Description
Toolbox training (HSE)	Session	6	150,000	900,000	Briefings réguliers sur la santé, sécurité et environnement
Toolbox premiers secours	Session	4	120,000	480,000	Sensibilisation aux gestes de premiers secours en cas d'incident
Toolbox gestion des déchets	Session	4	120,000	480,000	Briefings pour le personnel sur la gestion des déchets
Toolbox lutte contre	Session	4	130,000	520,000	Briefings sur la prévention et réponse

les incendies					aux incendies sur le chantier
Sous-total				2,380,000	

8.1.3 Mesures Sociales et Engagement Communautaire

Mesure	Unité	Quantité	Coût Unitaire (DJF)	Total (DJF)	Description
Engagement des parties prenantes	Session	6	180,000	1,080,000	Réunions avec la communauté et les parties prenantes pour suivi du projet
Sous-total				1,080,000	

8.2. Coûts de Suivi et Évaluation

Activité	Unité	Quantité	Coût Unitaire (DJF)	Total (DJF)	Description
Audits environnementaux	Session	4	300,000	1,200,000	Audits pour évaluer l'impact environnemental et le respect des normes SST
Suivi social	Session	6	180,000	1,080,000	Suivi de l'impact social et consultations communautaires
Sous-total				2,280,000	

8.3. Budget Total

Catégorie	Total (DJF)
Coûts des Mesures Physiques	5,850,000
Coûts des Mesures de Renforcement des Capacités	2,380,000
Coûts des Mesures Sociales et Engagement	1,080,000
Coûts de Suivi et Évaluation	2,280,000
Total Global	11,590,000

9. Calendrier indicatif

Désignation	2024												2025											
	Mois												Mois											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Lancement des procédures DAO et d'attribution des marchés																								
Démarrage des travaux																								
Mise à jour du rapport du PGES-phase travaux																								
Mise en œuvre et suivi du PGES-phase travaux																								
Fin des travaux																								
Mise en œuvre et suivi du PGES-phase exploitation																								

ANNEXES

ANNEXE A: FICHE DE CRIBLAGE DES IMPACTS SUR LE FONCIER ET LES REVENUS

ACTIFS SUR LE TERRAIN

1. Présence d'actifs sur le terrain (telle qu'observées)	Oui	Non	Commentaire
1.1 Terrain vacant	X		
1.2 Structure		X	
1.3 Culture/arbre		X	
1.4 Commerce		X	
1.5 Restriction d'accès ou d'usage		X	
1.6 Autre (préciser)		X	

NATURE (PROPRIETE) ET USAGE DU TERRAIN

2. Nature de la propriété et usage du terrain	Oui	Non	Commentaire
2.1 Terrain public	X		
2.2 Terrain privé		X	
2.3 Nature de la possession non-connue		X	
2.4 Usage actuel du terrain (indiquer si le terrain est utilise ou non)	Non		



CONCLUSION :

<input type="checkbox"/> Le sous-projet engendre un déplacement volontaire	<input type="checkbox"/> Le sous-projet engendre la préparation d'un Plan d'Action de Réinstallation	<input checked="" type="checkbox"/> Le sous-projet n'engendre aucun déplacement (volontaire ou involontaire)
--	--	--

ANNEXE B: PLAN DE GESTION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

PLAN DE GESTION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

1. ORGANISATION ET RESPONSABILITÉS SST

1.1 Structure Organisationnelle

- **Responsable SST (Santé et Sécurité au Travail):** Détaché à temps plein, ce poste est chargé de superviser tous les aspects SST, assurant que les normes de sécurité sont maintenues et que les risques sont minimisés.
- **Superviseurs de sécurité:** Au ratio de 1 superviseur pour 20 travailleurs, ils sont responsables de l'application stricte des normes de sécurité, du respect des consignes SST et du port des EPI.
- **Secouristes désignés:** Un secouriste pour chaque 10 travailleurs, formé aux premiers secours et disponible pour réagir aux incidents.
- **Comité SST:** Inclut des représentants de la direction et des travailleurs, se réunit hebdomadairement pour évaluer les incidents, réviser les procédures et intégrer les retours des travailleurs sur la sécurité. Le comité est essentiel pour l'amélioration continue de la culture de sécurité sur le chantier.

1.2 Responsabilités Spécifiques

- **Responsable SST:**
 - **Mise en œuvre du plan SST:** Développement et adaptation du plan en fonction des besoins spécifiques du site et des évolutions des travaux.
 - **Inspections quotidiennes:** Identification proactive des dangers et vérification de l'application des mesures de sécurité.
 - **Formation du personnel:** Organisation de sessions régulières pour former les travailleurs sur les risques spécifiques, l'utilisation des EPI, et les comportements sécuritaires.
 - **Gestion des incidents:** Enquête approfondie pour chaque incident, identification des causes racines, et mise en œuvre de mesures correctives pour éviter leur récurrence.
 - **Reporting SST:** Documentation de tous les incidents, interventions et actions correctives. Rapport hebdomadaire au comité SST et aux parties prenantes de la direction.
- **Superviseurs de sécurité:**
 - **Briefings sécurité quotidiens:** Présentation des risques journaliers, rappels sur les consignes de sécurité et actualisation des procédures si nécessaire.
 - **Contrôle du port des EPI:** Surveillance stricte de l'utilisation des équipements de protection individuelle et application de sanctions si nécessaire.
 - **Supervision des activités à risque:** Vigilance accrue pour les activités à risque élevé (travail en hauteur, travaux électriques, manutention de charges).
 - **Rapport d'incidents:** Signalement immédiat de tout incident ou presque-accident au Responsable SST pour prise en charge rapide.

2. MESURES DE PRÉVENTION

2.1 Équipements de Protection Individuelle (EPI)

EPI Obligatoires:

- **Casque de sécurité:** Porté en tout temps pour prévenir les blessures à la tête.
- **Chaussures de sécurité:** Obligatoires pour éviter les blessures liées aux objets lourds et les surfaces glissantes.
- **Gilet haute visibilité:** Assure la visibilité des travailleurs, en particulier pour les équipements en mouvement.
- **Gants adaptés aux tâches:** Sélection selon les risques spécifiques (coupures, chaleur, produits chimiques).
- **Lunettes de protection:** Obligatoires pour les activités exposant les yeux aux projections.
- **Protection respiratoire:** Requise pour les tâches avec exposition aux poussières, fumées ou produits chimiques.

Distribution et Contrôle:

- **Distribution initiale documentée:** Chaque travailleur reçoit un ensemble d'EPI, documenté et consigné.
- **Renouvellement sur demande justifiée:** Les EPI endommagés ou usés sont remplacés après vérification.
- **Contrôle quotidien du port:** Vérification systématique du port correct des EPI par les superviseurs.
- **Registre de distribution:** Suivi des EPI distribués pour assurer traçabilité et gestion des stocks.

2.2 Prévention des Risques Spécifiques

Travail en Hauteur:

- **Utilisation d'échafaudages certifiés:** Inspection régulière pour garantir leur stabilité et conformité.
- **Harnais de sécurité:** Obligatoire pour les travaux au-dessus de 2m, avec points d'ancrage validés par un personnel compétent.
- **Permis de travail en hauteur:** Délivrance d'un permis spécifique avant chaque intervention pour garantir la préparation adéquate.

Manutention:

- **Formation aux techniques de levage:** Sensibilisation pour éviter les blessures musculosquelettiques.
- **Limitation des charges manuelles (25kg max):** Répartition des charges et utilisation d'équipements de levage pour des charges lourdes.
- **Équipements d'aide à la manutention:** Disponibilité de diables, chariots et autres dispositifs de levage pour faciliter la manipulation.
- **Zones de stockage organisées:** Les zones de stockage sont aménagées pour réduire les risques de chute d'objets.

Risques Électriques:

- **Habilitations électriques requises:** Seuls les travailleurs habilités interviennent sur les installations électriques.
- **Protection différentielle:** Systèmes de protection installés pour minimiser les risques de chocs électriques.
- **Signalisation des zones à risque:** Indication claire des zones sous tension et des équipements électriques.
- **Procédures de consignation:** Arrêt et consignation de l'équipement avant toute intervention pour assurer la sécurité des opérateurs.

3. PROCÉDURES D'URGENCE

3.1 Premiers Secours

- **Infirmierie de chantier équipée:** Local de premiers secours avec équipement nécessaire pour gérer les blessures mineures.
- **Trousses de premiers secours:** Installées à divers points du chantier, régulièrement vérifiées et réapprovisionnées.
- **Véhicule d'évacuation disponible:** Un véhicule prêt pour des évacuations rapides en cas d'incident grave.
- **Procédures d'évacuation affichées:** Procédures claires et visibles pour tous les travailleurs

3.2 Plan d'Évacuation

- **Points de rassemblement identifiés:** Emplacements de rassemblement clairement indiqués pour faciliter l'organisation lors d'une évacuation.
- **Exercices d'évacuation mensuels:** Simulations régulières pour préparer les travailleurs aux situations d'urgence.
- **Signalisation des issues:** Indications claires et lumineuses des sorties de secours pour une évacuation rapide.
- **Plan d'urgence affiché:** Visible dans les zones de repos et d'accueil pour sensibiliser en continu les travailleurs aux procédures d'urgence.

4. FORMATION ET SENSIBILISATION

- **Sessions de formation initiale et continue:** Pour chaque travailleur à son arrivée sur le chantier, puis des sessions de rafraîchissement mensuelles.
- **Sensibilisation aux risques:** Formation spécifique pour les risques identifiés sur le site (électrique, hauteur, manutention).
- **Briefings quotidiens et réunions SST:** Pour rappeler les mesures de prévention et répondre aux questions des travailleurs.

5. AUDITS ET ÉVALUATION DU PLAN SST

- **Audits de sécurité périodiques:** Vérification du respect des normes SST par des audits internes trimestriels et externes semestriels.
- **Indicateurs de performance SST:** Suivi des indicateurs (taux d'incidents, presque-accidents, taux de conformité) pour ajuster le plan.

- **Amélioration continue:** Le comité SST révisé les résultats des audits et les indicateurs pour actualiser les mesures de prévention et renforcer la sécurité.

ANNEXE C: PLAN DE GESTION DES DÉCHETS DECONSTRUCTION

1. IDENTIFICATION DES DÉCHETS

1.1 Typologie des Déchets

Type	Exemples	Estimation (m ³ /mois)
Inertes	Béton, terre	20
Métalliques	Ferraille, chutes	5
Bois	Coffrages, palettes	3
Dangereux	Huiles, peintures	1
Emballages	Cartons, plastiques	2

1.2 Zones de Stockage

- Zone A : Déchets inertes
- Zone B : Métaux (recyclables)
- Zone C : Déchets dangereux (couvert)
- Zone D : Bennes de tri

2. PROCÉDURES DE GESTION

2.1 Tri à la Source

- Conteneurs codés par couleur
- Formation du personnel au tri
- Affichage des consignes
- Contrôle quotidien

2.2 Collecte et Élimination

- Collecte hebdomadaire
- Partenariat avec recycleurs agréés
- Bordereau de suivi obligatoire

- Registre des déchets

ANNEXE D:PLAN DE GESTION DU TRAFIC

1. ORGANISATION DE LA CIRCULATION

1.1 Accès au Site

- **Entrée principale** : Véhicules lourds
- **Entrée secondaire** : Véhicules légers
- Accès piétons séparé
- Parking dédié personnel

1.2 Horaires de Livraison

- **Livraisons** : 9h00-15h00
- Évitement heures de pointe
- Planning hebdomadaire
- Coordination avec fournisseurs

2. MESURES DE SÉCURITÉ

2.1 Signalisation

- Panneaux directionnels
- Limitations de vitesse
- Passages piétons
- Zones de danger

2.2 Contrôle du Trafic

- Agent de circulation aux heures de pointe
- Registre des entrées/sorties
- Inspection des véhicules
- Procédures de stationnement

ANNEXE E: PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

1. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

1.1 Cartographie des Parties Prenantes

A. Parties Prenantes Affectées Directement

- **Communautés Locales:** Englobent les résidents vivant dans un rayon de 500m autour du site, les propriétaires terriens voisins, les usagers des routes d'accès, et les groupes vulnérables comme les femmes, les jeunes, et les personnes âgées.
- **Acteurs Économiques Locaux:** Incluent les commerçants locaux, transporteurs, petits vendeurs informels, et les entreprises locales susceptibles d'être directement impactées ou bénéficiaires du projet.

B. Parties Prenantes Institutionnelles

- **Autorités Gouvernementales** Comprennent le MASS, la Direction de l'Environnement, la Préfecture d'ARTA, et les services techniques municipaux chargés de la conformité et de l'intégration locale.
- **Partenaires Techniques:** Impliquent la Banque Mondiale, les entreprises de construction, les bureaux d'études et les ONG locales. Chacun joue un rôle essentiel dans le soutien technique, la conformité environnementale et sociale, et la surveillance du projet.

1.2 Analyse des Intérêts et de l'Influence

Partie Prenante	Intérêts	Niveau d'Influence	Stratégie d'Engagement
Résidents locaux	Minimisation des nuisances, emploi, sécurité	Élevé	Consultations régulières, communication directe, transparence continue
Autorités locales	Développement local, conformité réglementaire	Très élevé	Réunions formelles, rapports périodiques, consultations techniques
Groupes vulnérables	Inclusion sociale, bénéfices locaux	Moyen	Consultations ciblées, programmes spécifiques pour l'inclusion
Acteurs économiques	Opportunités de croissance, impacts locaux	Élevé	Forums d'information, partenariats, discussions sur les impacts

2. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

2.1 Objectifs

- 7.4 Assurer une communication ouverte et transparente avec toutes les parties prenantes.
- 7.5 Faciliter un dialogue constructif et continu pour répondre aux préoccupations.
- 7.6 Gérer les attentes des parties prenantes de manière réaliste et proactive.
- 7.7 Maximiser les avantages économiques et sociaux pour la communauté locale.
- 7.8 Prévenir et atténuer les conflits potentiels en amont.

2.2 Méthodes d'Engagement

Phase Pré-construction

Activité	Public Cible	Fréquence	Responsable
Réunions publiques	Tous	Mensuelle	UGP
Focus groups	Groupes spécifiques	Bimensuelle	Spécialiste Social
Consultations individuelles	Personnes affectées	Sur demande	Agent liaison
Communication radio locale	Grand public	Hebdomadaire	Chargé communication

Phase Construction

Activité	Public Cible	Fréquence	Responsable
Comité de suivi	Représentants	Bimensuelle	Coordinateur projet
Visites de site	Parties prenantes	Mensuelle	HSE
Points d'information	Communauté	Permanent	Agent liaison
Bulletin d'information	Tous	Mensuel	Chargé communication

ANNEXEF: FICHE DE SUIVI DES PLAINTES

N° de la plainte :

Date de réception :

Catégorie de la plainte :

- Bruit
- Poussière
- Circulation
- Autre :

Description :

Actions entreprises :

Statut :

- Ouverte
- En cours
- Résolue
- Clôturée

ANNEXE G: REGISTRE DES INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX

N° Incident : _____

Date/Heure : _____

Description de l'incident

: _____

Impact environnemental :

Sol

Air

Eau

Autre _____ :

Mesures correctives immédiates

: _____

Actions préventives futures :

ANNEXEH:RAPPORT MENSUEL DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Mois : _____

Préparé par : _____

Synthèse des Indicateurs

Indicateur	Objectif	Réalisé	Écart
Incidents			
Plaintes			
Non-conformités			

Points Majeurs du Mois

1.

2.

3.

Recommandations

1.

2.

3.

ANNEXE I: GESTION DES DÉCOUVERTES FORTUITES

1.1 Procédure Détaillée

Étape 1: Découverte

1. Arrêt immédiat travaux
2. Périmètre sécurité (30m)
3. Notification superviseur
4. Photos/documentation

Étape 2: Évaluation

1. Information autorités (24h)
2. Visite expert
3. Rapport préliminaire
4. Décision conservation

Étape 3: Gestion

1. Plan protection
2. Surveillance site
3. Documentation complète
4. Autorisation reprise

1.2 Contacts d'Urgence

Institution	Contact	Téléphone	Délai Intervention
Maitre d'ouvrage	Responsable	+253 000	24h
Police	Commissariat	+253 27.42.20.69	Immédiat
Mairie/Prefecture	Service technique	+253 27.42.21.61	48h

ANNEXE J: RAPPORT HEBDOMADAIRE HSE

Semaine N° : _____ Période : du _____ au _____

Préparé par : _____

A. Statistiques HSE

Indicateur	Cette Semaine	Cumulé	Objectif
Heures travaillées			
Accidents avec arrêt			
Presqu'accidents			
Non-conformités			
Toolbox meetings			

B. Activités HSE Réalisées

Date	Type d'Activité	Participants	Observations

C. Points Critiques à Traiter

Point Critique	Risque	Action Proposée	Responsable	Échéance

ANNEXE K: RAPPORT MENSUEL DE PERFORMANCE HSE

Mois : _____ Année : _____

Préparé par : _____ Date : _____

A. Indicateurs de Performance

Indicateur	Réalisé	Objectif	Écart	Tendance
Taux defréquence				↑/↓
Taux de gravité				↑/↓
Inspections réalisées				↑/↓
Formation (h/pers)				↑/↓
Déchets valorisés (%)				↑/↓

B. Synthèse des Incidents

Date	Type	Description	Actions Prises	Statut

C. Actions Préventives

Action	Responsable	Échéance	Avancement	Commentaires

Signature Responsable HSE : _____

Signature Directeur Projet : _____

ANNEXE L:CODE DE CONDUITE POUR LE PERSONNEL DE L'ENTREPRENEUR

Nous sommes _____ [insérer le nom de l'Entrepreneur]. Nous avons signé un marché avec [insérer le nom du Maître d'Ouvrage] pour [insérer la description des travaux]. Ces travaux seront exécutés à [insérer le site ou autres lieux où les travaux seront exécutés]. Notre marché exige que mettions en œuvre des mesures pour prévenir les risques environnementaux et sociaux liés à ces travaux, y compris les risques d'exploitation, abus et harcèlement sexuels.

Ce Code de Conduite fait partie de nos mesures pour tenir compte des risques environnementaux et sociaux liés aux travaux. Cela s'applique à tout notre personnel, ouvriers et autres employés sur le site des travaux ou autres lieux où les travaux sont exécutés. Cela s'applique également au personnel de chacun de nos sous-traitants et tout autre personnel nous accompagnant dans l'exécution de travaux. Il est fait référence à toutes ces personnes comme étant « **Le Personnel de l'Entrepreneur** » et qui sont soumises à ce Code de Conduite.

Ce Code de Conduite identifie le comportement que nous exigeons du Personnel de l'Entrepreneur.

Notre lieu de travail est un environnement où tous comportements dangereux, abusifs ou violents ne seront pas tolérés et où toutes les personnes doivent se sentir autorisées à signaler tous problèmes ou préoccupations sans craindre de représailles.

CONDUITE EXIGEE

Le Personnel de l'Entrepreneur doit :

1. s'acquitter de ses tâches d'une manière compétente et diligente;
2. se conformer au Code de Conduite et à toutes les lois applicables, aux règlements et autres exigences y compris les exigences pour protéger la santé, la sécurité et le bien-être du personnel de l'Entrepreneur et toutes autres personnes ;
3. maintenir un environnement de travail sécurisé incluant de:
 - a. s'assurer que les lieux de travail, machines, équipement et processus de fabrication soient sécurisés et sans risques pour la santé;
 - b. porter les équipements de protection du personnel requis;
 - c. appliquer les mesures appropriées relatives aux substances et agents chimiques, physiques et biologiques ; et
 - d. suivre les procédures applicables de sécurité dans les opérations.
4. signaler les situations de travail qu'il/elle ne croit pas sûres ou saines et se retirer d'une situation de travail qui, selon lui/elle, présente raisonnablement un danger imminent et grave pour sa vie ou sa santé;
5. traiter les autres personnes avec respect et ne pas discriminer des groupes spécifiques tels que les femmes, les personnes handicapées, les travailleurs migrants ou les enfants;

6. ne pas se livrer à des activités de Harcèlement Sexuel, ce qui signifie des avances sexuelles importunes, des demandes de faveurs sexuelles et d'autres comportements verbaux ou physiques à connotation sexuelle à l'égard du personnel de l'Entrepreneur ou du Maître d'Ouvrage;
7. ne pas se livrer à des activités d'Exploitation Sexuelle, signifiant le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, incluant, mais sans y être limité, le fait de profiter monétairement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne;
8. ne pas se livrer à des Abus Sexuels, ce qui signifie l'intrusion physique ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives;
9. ne pas se livrer à une quelconque forme d'activité sexuelle avec toute personne de moins de 18 ans, sauf dans le cas d'un mariage préexistant;
10. suivre des cours de formation pertinents qui seront dispensés concernant les aspects environnementaux et sociaux du Marché, y compris sur les questions d'hygiène et de sécurité, et l'Exploitation et les Abus Sexuels (EAS), et le Harcèlement Sexuel (HS);
11. signaler de manière formelle les violations de ce Code de conduite ; et
12. ne pas prendre de mesures de rétorsion contre toute personne qui signale des violations de ce Code de conduite, que ce soit à nous ou au Maître d'Ouvrage, ou qui utilise le mécanisme de grief pour le personnel de l'Entrepreneur ou le mécanisme de recours en grief du projet.

FAIRE PART DE PREOCCUPATIONS

Si une personne constate un comportement qui, selon elle, peut représenter une violation du présent Code de conduite, ou qui la préoccupe de toute autre manière, elle devrait en faire part dans les meilleurs délais. Cela peut être fait de l'une ou l'autre des façons suivantes :

1. Contacter [*entrer le nom de l'expert social de l'Entrepreneur ayant une expérience pertinente dans le traitement de la violence sexiste, ou si cette personne n'est pas requise en vertu du Marché, une autre personne désignée par l'Entrepreneur pour traiter ces questions*] par écrit à cette adresse [] ou par téléphone à [] ou en personne à []; ou
2. Appeler [] la hotline de l'Entrepreneur (*le cas échéant*) et laisser un message.

L'identité de la personne restera confidentielle, à moins que le signalement d'allégations ne soit prescrit par la législation du pays. Des plaintes ou des allégations anonymes peuvent également être soumises et seront examinées de toute façon. Nous prenons au sérieux tous les rapports d'inconduite possible et nous enquêterons et prendrons les mesures appropriées. Nous fournirons des références de prestataires de services susceptibles d'aider la personne qui a vécu l'incident allégué, le cas échéant.

Il n'y aura pas de représailles contre une personne qui, de bonne foi, signale une préoccupation relative à tout comportement interdit par le présent Code de conduite. De telles représailles constitueraient une violation de ce Code de Conduite.

CONSEQUENCES DE VIOLATION DU CODE DE CONDUITE

Toute violation de ce Code de conduite par le personnel de l'Entrepreneur peut entraîner de graves conséquences, allant jusqu'au licenciement et le référé éventuel aux autorités judiciaires.

POUR LE PERSONNEL de L'ENTREPRENEUR :

J'ai reçu un exemplaire de ce Code de conduite rédigé dans une langue que je comprends. Je comprends que si j'ai des questions au sujet de ce Code de conduite, je peux contacter *[insérer le nom de la personne-ressource de l'Entrepreneur ayant une expérience pertinente]* afin de demander une explication.

Nom du personnel de l'Entrepreneur : [insérer le nom]

Signature :

Date: (jour, mois, année) :

Contre-signature du représentant autorisé de l'Entrepreneur :

Signature :

Date : (jour, mois, année) :

Pièce Jointe 1 : Comportements constituant Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et comportements constituant Harcèlement Sexuel (HS)

ANNEXE M : CERTIFICAT D'OCCUPATION A TITRE PROVISOIRE.

PRÉFECTURE D'ARTA

SERVICE DU CADASTRE

Attribution :
Parcelle de terrain sise en
vue de construction d'un
hangar de dépôt.

Div.cadastrale :
ARTA VLLE

Superficie : **4 000 m²**

Lieu-dit /Adresse :
Zone Absiah, proximit  RN4

Compte propri taire :  tat-MASS
Minist re des Affaires Sociales
et des Solidarit s



Source : extrait du plan d livr  par : Ing. FAYCAL DJAMA, pr fecture d'Arta 2023
Date d' dition : 2023-11-11

RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI
Unité - Egalité - Paix

Ministère de l'Intérieur

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ARTA

B.P. 100, Arta
Tél : (253) 27 42 21 17
Fax : (253) 27 42 21 61

Arta, le 12/11/2023

جمهورية جيبوتي
وحدة - مساواة - سلام
وزارة الداخلية
دائرة عرتا

ص.ب. ١٠٠ عرتا
تلفون: ٢٧ ٤٢ ٢١ ١٧ (٢٥٣)
فاكس: ٢٧ ٤٢ ٢١ ٦١ (٢٥٣)

عرتا، في ١٢/١١/٢٠٢٣

 **Titre d'Occupation Provisoire**
--*-*

Une parcelle de terrain d'une superficie de **4000 m²**, sis à **Arta, Secteur Absieh, à l'Est de la RN4** est attribuée au profit du **Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités** pour y construire un hangar de stockage.

Le Ministère est tenu de respecter l'alignement et le bornage définis sous la supervision du service de la Préfecture.

Elle s'engage également à accomplir les formalités nécessaires pour l'acquisition définitive du terrain auprès des services des Domaines et de préserver l'Environnement.

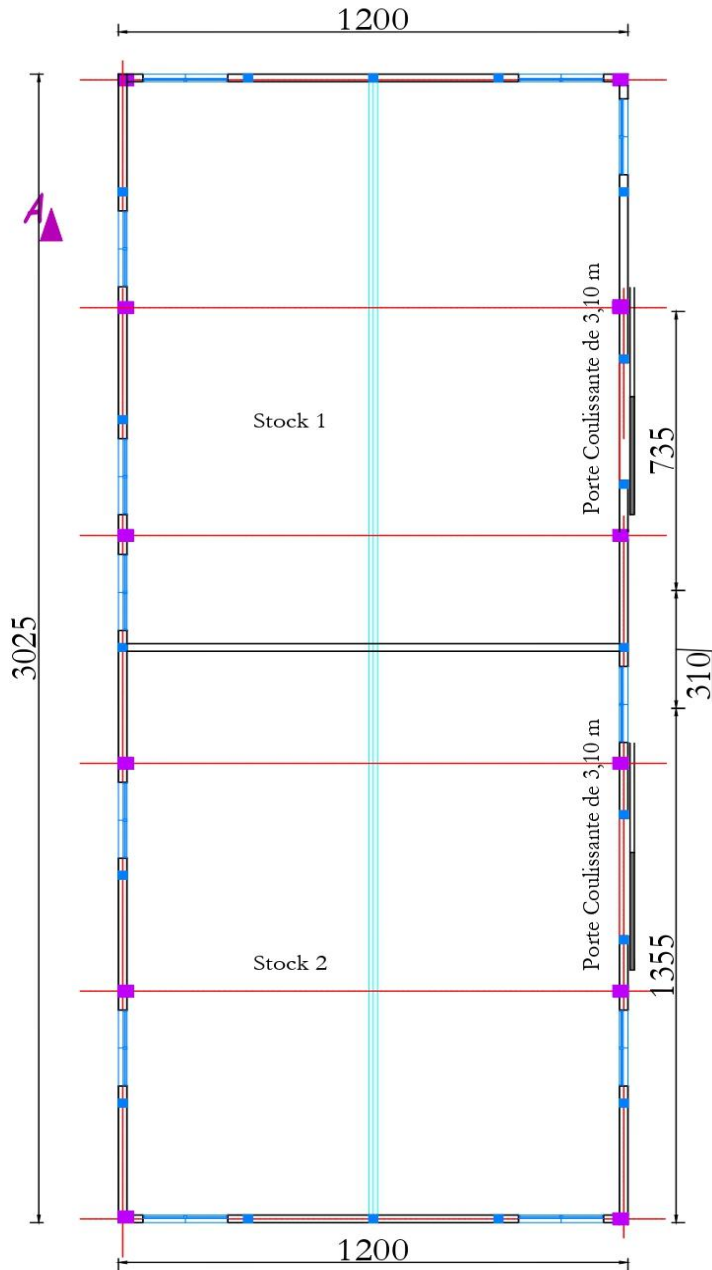
Le présent **Titre d'Occupation Provisoire** est valable pour compter de sa signature.

Le Préfet d'Arta
HASSAN DABALE AHMED




ANNEXE M : Plan du Hangar.

PLAN DE MASS



HANGAR 5 REGIONS